

## Présentation du conseil municipal (suite)



Agée de 49 ans, Martine CHAUVET est née à Loudun.  
Propriétaire depuis 1992 à Renoué.  
Vit en concubinage et est maman de deux enfants : Julie (21ans) et Mathieu (16ans).  
Aime sa famille, les amis, sa maison et la cuisine.



Agée de 48 ans, Martine TALBOT, fille de pâtissier et petite fille d'agriculteur, est née à Cognac.  
Après avoir poursuivi un diplôme – sans jamais le rattraper -, après quelques déménagements, elle est revenue poser ses valises à La Chaussée, village dont elle est originaire côté maternel, et où elle habite depuis 17 ans,

Traductrice libérale depuis bientôt 20 ans, elle vit et travaille « tranquille » loin du stress des grandes villes. Elle apprécie le Planteur très frais (punch), les soirées sympas avec la famille et les amis.



## UN BRIN DE CHAUSSEE

**Numéro 2 – mai 2014**

*édité par nos soins*

### Le mot du Maire,

En mai, fais ce qu'il te plait dit le proverbe ; c'est aussi le mois des semaines de travail écourtées en raison des nombreux jours fériés.

Pourtant, le mois de mai verra quelques avancées dans notre village. Des travaux de voirie vont débuter dans la semaine du 19 au 24 mai : réfection de la rue Martin le Godelier, réfection de chaussée impasse des Puits, bordures de trottoir côté nord de la rue de l'ancienne école et élargissement du virage à la Grande Chaussée pour faciliter les manœuvres du bus scolaire.

Ces travaux avaient été programmés par l'ancienne équipe municipale et nous aurons à cœur de faire en sorte qu'ils soient parfaitement réalisés en suivant les différents chantiers de près.

D'autres travaux sont actuellement en gestation : l'accès à l'église des personnes à mobilité réduite.

Nous en sommes à la consultation des entreprises, l'architecte ayant maintenant déposé son dossier.

Compte tenu du classement de notre église, c'est un chantier qui va nécessiter une attention toute particulière à cause de la difficulté des travaux qui devraient durer entre 3 et 4 mois.

Toujours dans l'église, vous avez pu constater que nous avons installé un dispositif qui permet l'éclairage en soirée, pendant quelques heures, des vitraux donnant sur la place. Les technologies modernes d'éclairage réduisent au strict minimum la consommation électrique, quelques watts par heure seulement. Nous disposons d'un beau patrimoine et il nous a paru utile de le mettre en valeur.

La nouvelle équipe municipale est désormais en marche et les différentes réunions dans les syndicats intercommunaux s'enchaînent chaque jour ou presque.

Je vous souhaite bonne lecture de ce numéro deux de « Brin de Chaussée » ainsi qu'un agréable printemps.

Cordialement  
Alain LEGRAND

### **INFOS PRATIQUES :**

**La mairie** est ouverte au public le lundi, le mardi et le vendredi de 14h00 à 18h30.

Téléphone : 05 49 22 73 67

Mail : mairie-la-chaussee@orange.fr

Un système de renvoi d'appel téléphonique est maintenant mis en place pour que vous puissiez joindre quelqu'un, même en dehors des heures et jours d'ouverture ; votre appel à la mairie sera automatiquement transféré vers l' élu d'astreinte.

**La pharmacie de garde** : composez le 32 37 puis suivez les indications du serveur vocal

**Le médecin de garde** : composez le 15 puis choix « 2 »

**Appels téléphoniques malveillants** : de nombreux administrés se plaignent de recevoir, de jour comme de nuit, des appels malveillants ou anonymes. La brigade de Gendarmerie de Saint Jean de Sauves a été alertée par nos soins mais il s'agit d'un phénomène qui n'est pas limité à notre région.

En effet, c'est à l'échelon national que cette nouvelle pratique a vu le jour. L'enquête est en cours mais elle sera longue et difficile (bon nombre de ces appels proviennent de l'étranger). Ne communiquez **JAMAIS** le moindre renseignement d'état civil ou bancaire par téléphone. Demandez à votre interlocuteur de vous expédier un courrier postal ou de prendre rendez-vous. N'hésitez pas à solliciter la mairie pour obtenir un conseil.

Dans le même registre **aucune entreprise de quelque nature que ce soit ne peut se recommander de la mairie** sans que vous en ayez été informés au préalable par nos soins, Certaines sociétés peu scrupuleuses démarchent par téléphone en faisant croire qu'elles sont partenaires de la municipalité ; il n'en est rien.

**Le lotissement** : le conseil municipal, dans sa séance du 2 avril a décidé de « geler » le dossier relatif au projet de lotissement. Cette décision fait suite aux incertitudes actuelles d'assainissement et la municipalité ne souhaite pas investir des crédits de viabilisation dans des terrains qui ont peu de chances de se vendre à l'image des communes voisines, pourtant équipées du « tout à l'égout ». L'utilisation du terrain, dont la commune est désormais propriétaire, est soumise à toutes les idées.....

**Cour de la mairie**: à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014, l'accès et le stationnement à l'intérieur de la cour sera exclusivement réservé aux personnes à mobilité réduite et aux véhicules techniques (traicteur, etc.) intervenant à la salle des fêtes ou sur les bâtiments de la mairie. Des parkings sont à disposition en face du porche et près de l'entrée principale de l'église.

**Un nouveau panneau d'affichage** a été implanté au carrefour de Renoué, n'hésitez pas à le consulter.

**De nouveaux panneaux routiers** ont été installés à la Grande Chaussée.

**Bureau de vote**: sauf exception, les élections auront lieu désormais dans la salle des fêtes, plus appropriée.

**Pour mémoire**: les élections européennes se dérouleront le dimanche 25 mai 2014.

**Opération "Nettoyage de la Nature"**: en collaboration avec les magasins Leclerc, la commune s'est inscrite pour le nettoyage des sentiers et chemins. L'ensemble des habitants est convié à participer à cette opération le samedi 27 septembre 2014 à partir de 9h00 - Rendez-vous à la mairie.

-----oOo-----